

Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (OLT 5).

Protection spéciale des jeunes travailleurs

L'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs a pour but de protéger la santé et la sécurité des jeunes travailleurs de moins de 18 ans. Cet objectif s'applique aussi bien aux jeunes qui se trouvent encore en pleine formation professionnelle initiale qu'à ceux qui sont déjà intégrés dans le monde professionnel et à ceux qui travaillent pendant leur temps libre pour accroître leur argent de poche.

Date limite: 9 mai 2007

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Direction du travail, centre de prestations Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, téléphone 031 322 27 47, www.seco.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

13 mars 2007

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFE. Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (OLT 5). Protection spéciale des jeunes travailleurs

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.03.2007
Date	
Data	
Seite	1659-1659
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 417

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.